



Séance extraordinaire
du 31 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 31 juillet 2023, à 17 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5

sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Étaient absentes madame Danièle Tremblay, poste no 3, et madame Annie Chevalier, poste no 6, après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, est également présent.

Le directeur général et greffier trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi

1 **RÉSOLUTION 2023-07-154**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 2023-550 décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2023-07-155**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-550 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 2 786 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 786 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DE LA CASERNE DE POMPIERS ET DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



Séance extraordinaire
du 31 juillet 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-550 décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal et procède au dépôt du projet de règlement, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

**4 RÉSOLUTION 2023-07-156
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire